

CONCOURS EXTERNE – SESSION 2022

Technicien de recherche et de formation de classe normale

BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement

Emploi type : Technicien biologiste (A4A41)

RAPPORT DU JURY

L'Université de Guyane a organisé un concours externe visant à recruter un technicien biologiste (BAP A), pour une affectation au DFR Santé. Conformément aux textes en vigueur, ce concours s'est déroulé en 2 temps :

- Une épreuve écrite d'admissibilité
- Une épreuve orale d'admission

1 – Epreuve d'admissibilité (coefficient 3)

L'épreuve d'admissibilité consistait en un sujet de 3 heures, divisé en 6 parties, pour un total de 200 points. Le sujet ne comportait pas de QCM (consigne du centre organisateur) et la calculatrice n'était pas autorisée. Les questions et les cas pratiques proposés devaient répondre à deux exigences :

- vérifier les connaissances de bases en biologie et les compétences transversales des candidats
- évaluer leur maîtrise des techniques spécifiques liées à l'emploi type

La 1^{ère} partie était composée de 29 questions à réponses courtes comprenant des définitions, des conversions, des calculs de concentrations de solutions et des schémas à légender.

Les 5 autres parties étaient dédiées à des thématiques spécifiques telles que la biologie moléculaire, l'immunologie, la culture cellulaire, la compréhension d'articles scientifiques en anglais et l'hygiène et la sécurité. La note seuil d'admissibilité a été fixée à 10/20.

Seuls 3 candidats se sont présentés à cette épreuve. Le jury déplore un manque flagrant de préparation de la part des candidats, en particulier pour deux d'entre eux (notes respectives de 4,2 et 5,7 sur 20), qui n'ont traité qu'entre 10 et 15 % du sujet. Aucune thématique n'était maîtrisée. Une seule candidate s'est correctement préparée à cette épreuve (note de 11,8 sur 20), et a donc été la seule admissible.

2 – Epreuve d'admission (coefficient 5)

L'épreuve a consisté en un entretien de 25 minutes avec le jury, dont 5 minutes sont réservées au candidat pour la présentation de son parcours professionnel. La note seuil a été fixée à 10/20.

L'exposé de la candidate a révélé une très bonne préparation en amont. L'approche par compétences a été très appréciée du jury, et a démontré sa capacité de synthèse. Les échanges avec le jury ont confirmé sa motivation et son implication dans les différentes missions liées au poste. La candidate s'est cependant révélée moins à l'aise sur les questions relatives à l'organisation de l'université. A l'issue de cet entretien, le jury a attribué la note de 14/20 à la candidate.